

SECTEUR 5. RUE DE PARK AR C'HOAT



Superficie :		1,15 hectare	
Répartition :			
20%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	20%	Naturel
Densité :		14 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		13	
Nombre de logements sociaux (min)		1	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	

Dans un quartier résidentiel, le site a pour vocation d'accueillir une nouvelle offre de logements, majoritairement individuels.

Les pointes, nord et sud, du site doivent être préservées de toute urbanisation afin de garantir la conservation des boisements et autres éléments naturels présents.

En limite ouest et sud, les talus existants doivent être maintenus. Un traitement végétalisé des limites séparatives est préconisé.

Un bouclage de la rue de Park Ar C'Hoat est à réaliser pour desservir les nouvelles constructions.

Quelques liaisons douces peuvent venir compléter le maillage du site en proposant notamment un cheminement vers les équipements sportifs au nord.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur.